



Régularisation sur les Allocations 2021 versée les 25, 26 et 27 janvier 2022 par France Galop

Un montant complémentaire sera versé les 25, 26 et 27 janvier 2022 par France Galop au titre des Allocations 2021 comprenant :

- 1- Une correction à la hausse des montants effectivement versés les 10, 11 et 12 janvier derniers : le programme informatique, qui a recalculé les allocations des milliers de courses impactées par la retenue liée à la crise sanitaire, ayant tronqué le chiffre après la virgule, ce sont seulement 94% des gains des courses disputées depuis le 1er mars 2021, dont l'allocation au gagnant est supérieure à 7.500€ en plat et 8.000€ en obstacle, qui ont été reversés au lieu de 94,6% comme annoncé.

Au global, c'est 1,4 million d'euros qui va être redistribué aux socio-professionnels :

- 0,9 million d'euros au titre des allocations de courses,
- 0,2 million d'euros au titre de la prime propriétaire,
- 0,3 million d'euros au titre de la prime aux éleveurs.

- 2- L'impact du recalcul des indemnités de transport versées en 2021, en tenant compte des modifications du taux de la retenue liée à la crise sanitaire. Ces indemnités n'avaient pas fait l'objet d'un retraitement lors du versement des 10, 11 et 12 janvier derniers.

A ce titre, c'est 0,1 million d'euros qui va être redistribué aux socio-professionnels.

Les sommes ainsi redistribuées apparaîtront sur les relevés de comptes du mois de janvier 2022.

Pour toute question, le Service des comptes professionnels est à votre disposition à l'adresse suivante : comptes.pro@france-galop.com

Contact presse France Galop :

Hélène Dupuy – Email : hdupuy@france-galop.com – Tel. : 01 49 10 22 10